

(ii) La section des affaires économiques

La section des affaires économiques, plus complexe, se compose de cinq agents du ministère des Affaires extérieures, de sept fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, d'un du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'un du ministère du Travail et d'un de l'Agence canadienne de développement international. Cette composition, plus variée que dans tous les autres postes canadiens à l'étranger, reflète l'importance exceptionnelle des liens économiques qui existent entre les deux pays. Même si la section relève directement d'un ministre, l'ambassadeur doit souvent s'en occuper personnellement, car les principales relations avec le gouvernement des États-Unis font nécessairement appel aux plus hautes personnalités américaines et canadiennes. Le personnel de la section forme une véritable équipe de travail, pleinement unifiée pour des fins d'orientation. La portée de la section s'étend à l'ensemble des intérêts économiques, commerciaux et énergétiques bilatéraux du Canada et des États-Unis et à nos intérêts communs en ces domaines sur le plan mondial.

(iii) La section de l'information et des affaires culturelles

Cette section s'est développée rapidement au cours des dernières années, indice évident de l'importance croissante de l'information comme élément d'appui des politiques extérieure et commerciale. La section se compose de quatre agents du ministère des Affaires extérieures, en plus du personnel de soutien local.

(iv) La section des affaires administratives et consulaires

Cette section comprend les services essentiels de l'infrastructure de l'ambassade de Washington. Elle assure les services consulaires dans la région de Washington.

(v) Les autres organismes, sous la direction de l'ambassade

En importance, ils vont de l'imposant contingent de la Défense nationale à des organismes beaucoup moindres.

(a) La Défense nationale

Le personnel du ministère de la Défense nationale est logé dans un édifice distinct de l'ambassade. Il relève du commandement d'un général à deux étoiles. Cet officier est le principal conseiller militaire de l'ambassadeur, à qui il présente ses rapports sur les activités du personnel de la Défense nationale. Le conseiller de la Défense agit aussi comme agent de liaison auprès de la section des affaires politiques de l'ambassade. Le personnel de la Défense nationale comprend deux sections: le personnel de liaison pour la défense du Canada et le personnel de recherches pour la défense du Canada.

Le personnel de liaison pour la défense du Canada

Le PLDC doit entretenir des relations avec les forces armées des États-Unis sur toutes les questions qui intéressent le quartier général des forces armées du Canada. Le commandant est accrédité auprès des chefs d'état-major interarmes et des organismes mixtes qui s'occupent de questions civiles et militaires, y compris le cabinet du Secrétaire de la Défense. En pratique, le gros des activités du PLDC consiste à suivre de près les événements relatifs aux divers genres d'équipement